

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 31 mars 2023 à 20h00 selon convocation en date du 27 mars 2023

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M BOUILHAC

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Délibération N° 2023-026 : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la demande de plusieurs conseillers, il conviendrait de modifier le règlement intérieur du conseil municipal concernant les questions écrites :

Il propose de modifier l'article 21 comme suit :

Au lieu de : « Seuls les comptes-rendus des délibérations seront renseignés sur le procès-verbal. Les comptes-rendus des questions diverses seront réalisés sur un autre procès-verbal restreint aux membres du conseil »

Replacé par : « Les questions écrites seront portées à l'ordre du jour et feront partie intégrante du procès-verbal à la suite des délibérations »


Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

Approuvent la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Membres	13
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de Liginiac, le 3 avril 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 019-211911300-20230403-DCM2023026-DE



Au registre sont les signatures

